

2, rue Saint Jean - Toulouse

05.62.26.69.19 (répondeur-enregistreur)

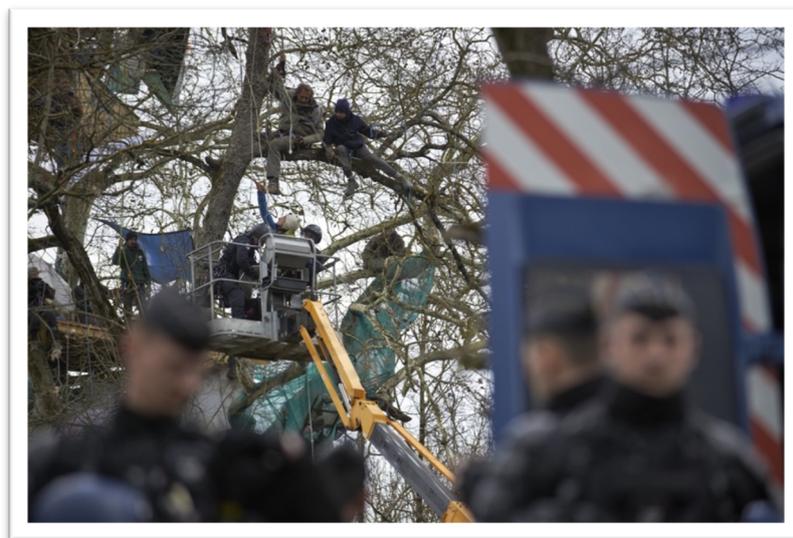
<https://www.facebook.com/LigueDesDroitsDeLHommeToulouse>

<http://ldh-midi-pyrenees.org/les-sections/toulouse/>

<https://twitter.com/LDHtoulouse>

<https://www.instagram.com/ldh.toulouse/>

Synthèse du Rapport de la commission d'enquête sur les atteintes aux droits lors des opérations de police et de gendarmerie contre les opposant·es à l'A69 entre février et septembre 2024



Ligue des droits de l'Homme Toulouse, 3 rue Saint-Jean, 31000 Toulouse
toulouse@ldh-france.org

Préambule : une situation, deux méthodes.

La Ligue des droits de l'Homme de Toulouse est partenaire de l'OPP (Observatoire [toulousain] des Pratiques Policières), créé en 2017 par des militant·es de la Ligue des droits de l'Homme, de la fondation Copernic et du SAF (Syndicat des Avocats de France). Elle a souhaité – comme elle l'avait déjà fait après la mort de Rémi Fraisse à Sivens en 2014¹ – créer une commission d'enquête spécifique.

Les deux structures sont complémentaires. L'OPP observe les pratiques policières sur le terrain même des manifestations. À ce jour plus de 250 manifestations ont été observées, 4 rapports ont été publiés². La

¹ <https://www.ldh-france.org/rapport-commission-denquete-ldh-les-conditions-conduit-mort-remi-fraisse-sivens-octobre-2014/>

² Contact : opptlse@gmail.com, 1^{er} rapport, avril 2019, *Toulouse : un dispositif de maintien de l'ordre disproportionné et dangereux pour les libertés publiques*, <https://hal.science/hal-02103935> ; 2^e rapport, avril 2021, *L'Observatoire toulousain des Pratiques Policières – 4 ans après*, <https://hal.science/hal-03207613> ; 3^e rapport, novembre 2023, *Maintien de l'ordre – Une dérive liberticide et violente*, <https://hal.science/hal-04301348v2> ; 4^e rapport, avril 2024, *Rapport sur les opérations de police et de gendarmerie dans le cadre des oppositions à la construction de l'autoroute A69*, <https://hal.science/hal-04575512>.

commission d'enquête relate *a posteriori* les atteintes aux droits humains à partir de témoignages, d'enquêtes, de travail sur les sources journalistiques ou autres.

Objectifs et principes de la commission d'enquête

En tant que militant·es de la LdH, nous avons été saisi·es dès février 2024 par de nombreuses personnes sur les atteintes aux droits humains commises autour des luttes contre l'A69. Rassemblé·es dans une commission écologie créée en septembre 2023 au sein de la section LdH de Toulouse, nous étions particulièrement centré·es sur les répressions et la criminalisation subies par les écologistes.

Mars 2024 : il existe pléthore de documents, articles et interviews sur la lutte contre l'A69 et les violences exercées contre les écologistes, les zadistes, les écureuil·les et autres soutiens.

Notre objectif a été de procéder à un travail collectif entre militant·es des droits humains (LdH et autres), et écologistes, avec l'aide de chercheur·es universitaires pour mettre en exergue et analyser quelques violences particulières souvent invisibilisées, y compris par la masse des documents disponibles.

Où en est-on en septembre 2024 ?

La commission d'enquête parlementaire est en stand-by à la suite de la dissolution de juin 2024. Elle a pourtant permis de montrer les actions illégales d'ATOSCA et donc la légitimité juridique des protestations des opposant·es à l'A69.

Les dossiers seront jugés sur le fond dans quelques mois. Autrement dit, la justice administrative n'a pas encore validé le projet d'autoroute. Et pourtant, les travaux se poursuivent inexorablement.

« Une société se juge à l'état de ses prisons », disait Albert Camus. L'OIP (Observatoire International des Prisons) comme la Ligue des droits de l'Homme en attestent tous les jours. Une démocratie se juge aussi à l'état de la répression contre ceux et celles qui revendiquent une désobéissance civile contre les « grands projets inutiles », les (vieux) projets qualifiés d'écocides. Projets écocides comme celui de l'A69 où, nous l'avons signalé, l'État et les intérêts particuliers, y compris industriels, essaient de passer en force, quitte à user de moyens illégaux qui portent tort aux citoyen·nes, à leur descendance, aux espèces animales pourtant protégées, à la forêt, aux arbres centenaires et à la transition écologique.

La stratégie de siège et d'attrition³

Cette gestion de siège et d'attrition a des effets désastreux à court terme sur les corps (**avec risque de mort pour les écureuil·les**) et à long terme sur la santé psychique.

Qualifiée de **traitement inhumain** par Michel Forst, rapporteur spécial de l'ONU pour l'environnement lorsqu'elle aboutit à priver les opposant·es à l'A69 d'accès à l'eau et à la nourriture, elle est inadmissible sur le plan éthique. **Comme est inadmissible du point de vue des libertés publiques l'entrave à la libre circulation de la presse et des membres de l'Observatoire toulousain des Pratiques Policières.** Michel Forst avait demandé aux autorités françaises de faciliter le travail de la presse et des observateur·es, il n'en a rien été.

C'est aussi l'efficacité même de cette stratégie de siège et d'attrition qui mérite d'être questionnée. En effet, après autant de violences, de mises en danger de la vie d'autrui, de blessures, de militant·es contrôlé·es, fiché·es, poursuivi·es et condamné·es par la justice, la résistance ne faiblit pas, bien au contraire. Le fait que les manifestations soient interdites par la préfecture n'empêche pas des

³ La langue militaire parle d'"attrition", c'est-à-dire d'écrasement méthodique de l'adversaire, de ses installations, de ses armements et équipements, jusqu'à ce qu'il cède.

milliers de personnes d'y participer. Cette répression institutionnelle renforce l'injustice vécue par des personnes qui s'estiment légitimes dans leur action.

La journée de mobilisation du 8 juin 2024, où le seuil de violences avoisinait ce qui a été vu à Sainte-Soline en mars 2023, c'est-à-dire lors d'une opération militaire, devrait faire réagir les responsables politiques, et surtout les professionnel·les du maintien de l'ordre. Il est temps pour eux, pour elles, d'accepter de changer de méthode, d'enrayer cet engrenage mortifère qu'ils ne cessent d'alimenter. N'est-il pas grand temps de pacifier les méthodes ?

En tous cas, la commission d'enquête demande que les conséquences traumatiques de cette guerre psychologique soient prises en compte.

Notamment parce que la stratégie d'attrition, en multipliant les interdictions de territoire à des dizaines d'opposant·es les isole, les empêche d'avoir accès à la justice de peur de représailles, les pousse à être perçu·es comme des sous-citoyen·nes et à intérioriser cette négation de droits.

Nous dénonçons aussi les pratiques de la CNAMO (cellule nationale d'appui à la mobilité) qui ont mis en danger la vie des opposant·es. L'exécutif n'a pas le pouvoir de tuer.

Ainsi 4 écureuil·les sont tombé·es des arbres (ou de la vigie constituée en palettes) en septembre 2024. **Chaque fois ces chutes ont été provoquées, directement ou non, par l'action de la CNAMO.** Ce corps d'élite de la gendarmerie spécialisé dans les interventions en hauteur et si peu formé aux interventions dans les arbres ou au respect des citoyen·nes mettant en pratique leur droit à la désobéissance civile.

Les menaces de viol

S'agit-il d'ordres, dans le cadre du mille-feuille répressif, liés à une guerre psychologique ? D'initiatives individuelles, puis collectives de CRS [puisque une seule compagnie de CRS s'est adonnée à ces menaces] ? De tous temps, le viol a été une arme de guerre.

Le fait que des fonctionnaires de l'État, en uniforme, aient proféré de telles menaces de crime est inacceptable ! **Nous demandons qu'une enquête judiciaire soit engagée pour que de telles barbaries cessent.**

La milice, les commandos

Le 23 mars 2024, il y a déjà eu les exactions des membres d'une milice pro-autoroute composée de petits patrons locaux, d'agents de sécurité, et d'autres personnes aux intentions belliqueuses. Ceux-ci, tout en brandissant une matraque par la fenêtre, avaient déjà essayé de mettre le feu aux installations des zadistes et les avait menacé·es – eux aussi – de viol, tout en proférant des propos sexistes et homophobes. Et ce, à proximité des gendarmes.

« ATOSCA avait besoin de chiens de garde, c'est nous » ; « On va tous vous rôtir et on enculera vos daronnes », ont-ils répété.

Le 13 août 2024, plusieurs zadistes ont été agressé·es par trois individus ; le 25 août 2024, à Verfeil, la locataire d'une maison située sur le tracé de l'autoroute, opposée à l'A69, a vu son jardin être

incendié en pleine nuit (3 heures 30) alors que 30 personnes, dont un enfant de 4 ans, dormaient sur place. Ce qui a été qualifié de tentative de meurtre par les gendarmes. Seules les interventions de militant·es et des pompiers ont pu éviter le pire⁴. 7 jours après le 25 août, dans la même maison, ce qu'il faut bien appeler un commando cagoulé a attaqué les occupant·es. La police a retrouvé au moins 5 cocktails Molotov dans le jardin.

Un continuum de violences concertées

La concomitance de l'action des FDO (Forces de l'Ordre) dont la CNAMO, de l'entreprise ATOSCA et du commando nous laisse à penser qu'il ne s'agit pas de hasard, mais **d'actions appartenant au même continuum de violences où tous les moyens, légaux et illégaux, sont utilisés contre les opposant·es à l'A69.**

Nous assistons à une dérive constante vers la violence la plus brutale dans les opérations de maintien de l'ordre et particulièrement en France où la logique dite d'attrition sur l'A69 a failli aboutir à la mort. Ceci démontre à l'évidence la complicité passive des autorités administratives et judiciaires, comme des responsables politiques qui, bien qu'alerté·es à d'innombrables reprises sur la gravité des agissements des forces de l'ordre (notamment par la presse et par le délégué de l'ONU), les laissent se poursuivre sans aucune intervention de quelque nature que ce soit, et ce en dépit des antécédents dramatiques qui ont causé mort d'homme, comme à Sivens.

Faudra-t-il la mort d'un·e opposant·e pour que, comme à Sivens, l'État fasse respecter ses propres lois et cesse de donner des blancs-seings aux entreprises privées ?

⁴ https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/c-est-une-milice-pro-autoroute-a69-le-jardin-d-une-maison-incendiee-les-opposants-a-l-autoroute-denoncent-une-escalade-dans-la-violence-3023294.html#at_medium=5&at_campaign_group=1&at_campaign=occitanie&at_offre=4&at_variant=V2&at_send_date=20240828&at_recipient_id=726375-1460943904-92913844&at_adid=DM999601